



2016-029

Tarbes le 9 mai 2016

Crise aviaire
Cellule de suivi économique : point de situation

Une réunion de la cellule de suivi économique s'est tenue mercredi 4 mai, sous la présidence de la préfète. La période de vide sanitaire est appliquée pour les élevages entre le 18 avril et le 16 mai.

Cette mesure a été rendue obligatoire au regard du risque de santé publique que le virus hautement pathogène de la grippe aviaire représente pour l'ensemble des volailles mais aussi pour l'homme si ce virus venait à se recombiner ou à muter.

Point de situation

- 112 dossiers de demandes d'indemnisations ont déjà été déposés auprès de la DDT (soit 1,26 millions d'euros). Un délai d'un mois supplémentaire pour déposer les dossiers a été accordé. Les premiers paiements sont prévus début juin ;
- 22 entreprises (éleveurs, transformateurs..) ont fait des demandes dans les Hautes-Pyrénées auprès de la Direccte au titre de l'activité partielle ;
- l'effort continue dans le département en matière d'information des éleveurs, en lien étroit entre la profession agricole et les services de l'Etat (réunion à Sarrouilles le 20 avril dernier, diffusion d'une plaquette, <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/crise-aviaire-objectif-eradiquer-le-virus-a3175.html> ;
- les formations - gratuites - autour des mesures de nettoyage et de désinfection et de biosécurité organisées par la chambre d'agriculture sont en cours ;
- s'agissant des aides spécifiques destinées à la filière aval (60 M euros sous forme d'avances remboursables), au delà des mesures de droit commun déjà mobilisables (médiation du crédit, activité partielle..) une fiche pratique va être diffusée dans les prochains jours .

L'ensemble des acteurs - services de l'État, professionnels, collectivités territoriales, organismes consulaires, MSA, réseau bancaire...- est mobilisé tout à la fois pour assurer l'effectivité des mesures sanitaires et accompagner les élevages et l'ensemble de la filière.


